



## Compte rendu du Comité Technique Local du 28/09/2022

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous avons choisi d'évoquer conjointement avec l'ensemble des organisations syndicales la situation du SGC de Sarrebourg qui est des plus préoccupantes.

Le service, déjà en difficulté, a intégré la gestion des communes de la trésorerie de Dieuze à partir du 1er septembre. La charge de travail est arrivée ... sans les effectifs correspondants. Le service se retrouve avec un déficit d'un cadre A, de six contrôleurs et d'un agent suite à démission. Pour remédier à la situation, la direction a mis en place un dispositif de prime d'attractivité pour un poste de A et 3 postes de B. Plusieurs candidatures ont déjà été enregistrées pour le poste de cadre A qui ne devrait pas rencontrer de problème pour être occupé rapidement. Nous n'avons néanmoins pas eu d'information en ce qui concerne les emplois de catégorie B.

Le Directeur a reconnu que ce dispositif était une « aberration » compte tenu du fait que ces postes auraient pu être au moins en partie pourvus si les mouvements de mutations nationaux avaient été déroulés jusqu'au bout. Son objectif à court terme est de stabiliser les effectifs du SGC de Sarrebourg et de veiller à ce que les prochaines fusions soient mieux anticipées et la communication à leur sujet plus efficace.

La CGT est intervenue pour rappeler son opposition au Nouveau réseau de proximité qui conduit à la suppression des trésoreries de proximité et la création de monstrueux Services de gestion comptable. Au-delà des difficultés de personnel rencontrées au SGC de Sarrebourg, la création de ces services engendre une dégradation des conditions de travail et de la qualité du service rendu aux collectivités. Ce n'est pas un hasard si les postes assujettis à la prime de 10 000€ sont principalement situés dans les SGC (47 sur 110 au niveau national, et 7 sur 7 en Moselle).

### **I. Présentation du bilan social 2021 et de la campagne DUERP**

La question de l'attractivité au sein de la DGFIP est un sujet qui devra être abordé plus en profondeur. Selon la direction, la politique de spécialisation des agents est une forme de sécurisation du poste et de l'agent. Au sein des services, la réalité est toute autre avec un sentiment d'enlèvement, une perte des compétences au même titre que de la polyvalence, ce qui mène à des agents démotivés, voire, en démission.

Nous avons évoqué les interrogations concernant le kit du fond d'amélioration fourni aux agents. Concernant l'étonnement quant à la provenance des sacs en toile, il nous a été répondu que la commande avait été faite par l'association sollicitée et que l'action a tout de même favorisé l'apprentissage des personnes handicapées. Les agents dont les batteries solaires ne fonctionnent pas sont invités à faire remonter l'information à la Division Budget, Logistique. Les lunchbox pour leur part, ont su se démarquer au moment des commandes par leur côté innovant et non énergivore, même si concernant leur utilisation, il s'agit manifestement d'un loupé.

Concernant le ration femmes/hommes dans chaque catégorie A, B et C, nous constatons à nouveau une pyramide inversée. Dix ans après l'adoption de la loi « Sauvadet » qui devait permettre de rééquilibrer le pourcentage de femmes au sein des postes d'encadrement, nous constatons que beaucoup de chemin reste à parcourir avec seulement 36,7% de femmes parmi les chefs de service à la DDFiP 57.

Nous avons une nouvelle fois demandé à la Direction locale de travailler sur un bilan par service concernant les futurs départs à la retraite afin de mieux anticiper et d'éviter les pertes importantes de connaissances et compétences que l'on constate depuis de nombreuses années, faute de transmission.

Concernant les mutations, le solde du département est positif de 1 agent entre les départs et les arrivées. Celui-ci aurait pu être bien plus important si les mouvements de mutation nationaux avaient été déroulés en entier. Pour la CGT, ce résultat montre bien que notre département n'a pas de problème d'attractivité.

Le document présenté au Comité technique évoque les actions entreprises dans le cadre de « Bercy Vert ». A quand un bilan carbone des restructurations incessantes au sein de la DGFIP ? (Éloignements des agents et des contribuables).

## **II. Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme**

A compter du 1er septembre 2022, la liquidation de la taxe d'urbanisme est transférée à la DGFIP. Ce transfert ne se fera pas avec l'ensemble des emplois, une partie de la charge de travail étant une nouvelle fois transférée vers les contribuables via l'application GMBI (Gérer mon bien immobilier).

En Moselle, deux emplois seront transférés depuis la DDT au 1er septembre 2023.

Ce sont les services fonciers qui sont chargés de cette nouvelle mission.

## **III. Engagement d'une réflexion sur une fusion des SIP de Metz et sur la création d'un SDIF**

La Direction locale a présenté aux organisations syndicales le début d'une réflexion sur des réorganisations à venir.

Lors du Comité technique local du mois de juin, la CGT avait interrogé la direction sur la rumeur de fusion des deux SIP de Metz. La réponse avait été claire qu'il n'y avait aucune fusion prévue. A notre grande surprise il semble que finalement la fusion des SIP était bien dans les tuyaux mais que le calendrier de diffusion des informations ne souffre aucune entorse. Les interrogations des agents concernés sont bien peu de chose face à nos maîtres des horloges.

Concrètement, la fusion des SIP de Metz est avant tout justifiée par les difficultés rencontrées par le SIP de Metz Nord Ouest, en charge de l'accueil des usagers (physique et téléphonique). En créant des structures monstrueuses, la charge d'accueil s'est fortement accrue, dégradant les conditions de travail des agents et la qualité du service public. La création des permanences, bien que fortement fréquentées elles aussi, ne permet pas d'améliorer considérablement les conditions d'accueil à la rue des Clercs. Comme pour la création des Services de gestion comptable, nous doutons de la viabilité d'un projet qui consiste à regrouper des services en grande difficulté. Les concentrations précédentes de services ont plutôt montré que les difficultés s'additionnent. Pour mémoire, les SIP existants sont déjà la fusion de 4 SIP de Metz et le transfert du recouvrement de nombreuses trésoreries de proximité. Nous voyons aujourd'hui que la promesse de conditions de travail plus confortables et d'un service public de meilleure qualité n'est absolument pas tenue.

La CGT a réaffirmé sa revendication de services publics de pleine compétence sur tout le territoire.

La seconde réorganisation envisagée concerne la création d'un Service départemental des impôts fonciers (SDIF). L'objectif premier de la création d'un pôle foncier, selon la direction, est le maintien des compétences. Des groupes de travail vont se réunir pour préparer cette fusion. La CGT a demandé que les agents soient largement associés à ces groupes de travail. Nous nous interrogeons sur la possibilité de garder des compétences réparties sur l'ensemble du territoire en créant un service à un seul endroit.

Le directeur local n'exclut pas la possibilité de créer des antennes temporaires afin de conserver les compétences. Elle a notamment évoqué des antennes dans des sites très éloignés de Metz (Sarregourg, Sarreguemines ...). Bien qu'à ce stade aucune date et lieu ne soient arrêtés selon

la Direction, les documents fournis mentionnent une restructuration au 1er septembre 2023, et les propos tenus laissent suggérer que ce nouveau service se situera à Metz.

#### **IV. Bilan de la campagne IR 2022**

La CGT a une nouvelle fois insisté sur la nécessité d'avoir des données plus précises sur l'outil « Contact ». La Direction estime que 100% des contribuables qui cherchent à contacter les SIP de Moselle par téléphone obtiennent une réponse. Nous avons rappelé que ce n'est pas parce que l'utilisateur est rappelé qu'une réponse lui est donnée. En effet, nous n'avons aucune donnée sur le pourcentage de rappels qui n'aboutissent pas (utilisateur ne répond pas, personne tiers ayant contacté le service ...).

Les questions concernant la convention franco-luxembourgeoise affluent déjà en prévision de la campagne 2023. Les agents attendent une réponse franche rapidement. La direction locale a précisé avoir demandé à la DGFiP une réponse claire sur le sujet avant la fin de l'année.

#### **V. Questions diverses**

- Situation de l'agent en charge du contrôle de la redevance audiovisuelle

Après l'annonce de suppression de la Contribution à l'audiovisuel public par le gouvernement, l'agent en charge du contrôle de la redevance audiovisuelle au sein du Pôle départemental de contrôle et d'expertise (PDCE), n'a aucune indication de la part de la Direction sur son avenir à compter du 1er janvier.

Le PDCE devant lui-même être restructuré au 1er janvier, nous avons demandé à la Direction si elle n'avait pas oublié cet agent dans la nébuleuse des restructurations incessantes. La Direction nous a assuré que la situation de cet agent était en cours de discussion.

- Etat d'avancement des travaux à Forbach et Sarreguemines

Restructuration et travaux ne font pas bon ménage. D'importants travaux sont prévus sur les sites de Forbach et Sarreguemines. Ceux-ci ont pris du retard et les agents devant intégrer ces services au 1er janvier s'interrogent sur le calendrier de leur déménagement.

Pour l'instant, pas de calendrier précis.

Concernant le site de Sarreguemines, qui doit accueillir les agents de la Trésorerie de Bitche et du SGC de Sarreguemines, l'appel d'offre se termine le 10 octobre et le calendrier devrait être communiqué aux agents en octobre pour un déménagement avant la fin du 1er trimestre 2023.

Concernant le site de Forbach, qui doit accueillir les agents du SIP de Saint Avold et la future antenne du SIE de Strasbourg, les travaux ont pris beaucoup de retard du fait de la présence d'amiante. Le dossier est à l'étude à la DIRECTE concernant le désamiantage et l'appel d'offre interviendra dès réception du feu vert.

Ces retards ne changent rien au calendrier des restructurations, les agents vont changer de services sans bouger physiquement. Quid des tâches non télétravaillables, dont la charge va se reporter sur les agents présents ?

- Situation des contrôleurs stagiaires affectés au futur SIE de Strasbourg à Forbach

Des contrôleurs stagiaires ont obtenu en 1er affectation l'antenne du SIE de Strasbourg à Forbach. Nous avons demandé à la Direction comment ces nouveaux agents allaient faire leur stage au sein d'un service qui n'existera qu'à partir du 1er septembre 2023.

La Direction prévoit de les affecter des autres SIE du département, en fonction de leur lieu de résidence.